

Saint
MAIXANT



NOTE AUX PARENTS D'ÉLÈVES
RESTAURANT SCOLAIRE

La Commission Municipale en charge de la restauration scolaire, s'est réunie le jeudi 10 novembre 2022, avec la responsable du service et la Présidente de l'association des Parents d'Élèves.

Il a été décidé d'un commun accord, de cesser la substitution du porc dans les menus, pour les enfants concernés par ce sujet.

Bien sûr, pour répondre aux besoins nutritionnels des enfants, davantage de légumes d'accompagnement et de pain seront servis.

En supplément, au choix : fromage et/ou fruit, et/ou compote, et/ou produit laitier.

Cette décision a pris effet le LUNDI 05 DÉCEMBRE 2022.

Le Maire,

A. BERNADET

